

CONSEIL SYNDICAL

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Syndical du 25 septembre 2018

Délégués en exercice : 53

Présents : 32

Conseil départemental :

M. Jacques LEMARE (Président de séance), M. Luc LAMIRAULT, M. Rémi MARTIAL, M^{me} Sylvie HONNEUR (Secrétaire de Séance), M. Stéphane LEMOINE, M^{me} Christelle MINARD (supp. de M. Francis PECQUENARD)

Conseil régional :

M. Xavier NICOLAS

EPCI :

M. Hervé BUISSON (supp. de M. John BILLARD), M. Loïc BARBIER, M. Pierre LEPORTIER, M. Patrick RIEHL, M^{me} Évelyne DELAPLACE, M. Michel ETIENNE-AUGUSTIN, M^{me} Catherine CROIBIER, M. Frédéric GIROUX, M^{me} Emmanuelle BONHOMME, M. Jérôme DEPONDT, M. Michel GIRARD, M. Denis GOUSSU, M. Guy CHAMPION, M. Daniel BOSSION, M. Jean-Paul MALLET, M^{me} Françoise RAMOND, M. Jacques WEIBEL, M. Marc MOLET, M. Olivier LECOMTE, M. Bruno PERRY, M. Didier RENVOISÉ, M. Pierre LUCAS (supp. de M. Jean-Paul DUPONT), M. Jean-Louis BAUDRON, M. Christian BICHON, M^{me} Mireille ÉLOY

Pouvoirs : 0

Absents excusés : 21

Conseil départemental :

M. Albéric de MONTGOLFIER, M. Gérard SOURISSEAU, M^{me} Delphine BRETON, M^{me} Laure de LA RAUDIÈRE, M. Francis PECQUENARD

Conseil régional :

M. Dominique ROULLET, M. Harold HUWART, M^{me} Sylvie ROUXEL

EPCI :

M. John BILLARD, M. Bruno TARANNE, M. Philippe SCHMIT, M. Jean-Luc SCHREIBER, M. Christian MAISONS, M. Guy LAVIE, M^{me} Jocelyne PETIT, M. Jean-Paul DUPONT, M. Xavier CHABANNES, M. Hugues ROBERT, M. Jean-François ROBERT, M. Victor PROVÔT, M. Patrick COUTANT,

Rapport n° 1 : Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 18 avril 2018

Le procès-verbal du Conseil Syndical du 18 Avril 2018 est approuvé à l'unanimité, sans commentaire particulier.

Rapport n° 2 : Décisions prises par le Bureau et par le Président

Le Président Jacques LEMARE prend acte des décisions prises par le Bureau et par le Président.

Rapport n° 3 : Demande d'admission en non-valeur

Le Conseil syndical décide à l'unanimité :

- d'admettre en non-valeur les titres de recette listés pour un montant total de 192 €.

Rapport n° 4 : Modification n° 5 des durées d'amortissement

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- d'abroger la délibération n°17_0106 du 15 novembre 2017 relative à la modification n°4 des durées d'amortissement,
- d'approuver les durées d'amortissement, les règles de déclenchement des amortissements et de reprise des subventions énoncées dans le rapport n°4 (tableau précédent)
- d'approuver les règles de déclenchement des amortissements et de reprise des subventions suivantes :
- Concernant les opérations de Montée En Débit ADSL (MED ADSL) : l'année qui suit la mise en service de l'ensemble des armoires et des tronçons amont (lien entre « NRA-Origine » et PRM) d'un EPCI ;
- Concernant les opérations d'opticalisation des NRA-ZO : l'année qui suit la mise en service de l'ensemble des NRA ZO (lien entre « NRA-Origine » et le NRA-ZO) ;
- Concernant les opérations de collecte : l'année qui suit la mise en service du tronçon du réseau auquel il concourt ;
- Concernant les opérations de fibre optique à l'abonné FttH (desserte, verticalités, PM, transport, NRO) : l'année qui suit la complétude de la zone arrière du NRO ;
- Concernant les IRU : l'année qui suit la mise en service de l'opération utilisant l'IRU ;
- Concernant la subvention de l'installation d'un kit satellite : l'année qui suit le subventionnement du kit satellite ;
- Concernant la BLR : l'année qui suit la mise en service d'un nouveau point haut ;
- Concernant les subventions raccordements FttH et FttO : l'année qui suit le versement au délégataire de la subvention dudit raccordement ;
- Concernant le droit d'usage versé au distributeur d'électricité et la redevance d'utilisation versée à l'autorité organisatrice de la distribution de l'électricité pour les supports aériens : l'année qui suit la mise en service de l'opération utilisant les supports ;
- Concernant les dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de contrôle d'ordre technique : l'année qui suit le terme du marché (reconduction comprise).

Rapport n° 5 : Approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2018

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le Budget Supplémentaire de l'exercice 2018.

Rapport n° 6 : Plan France Très Haut Débit : Convention de subvention intégrant le 2nd volet des déploiements

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver les conventions portant avenant aux conditions générales et aux conditions spécifiques de la Convention de subvention du 27 septembre 2016 et les conditions spécifiques relatives au volet 2 des déploiements
- d'autoriser le Président à négocier la mise au point de leurs termes avec la Caisse des Dépôts et avec l'Agence du Numérique,
- d'autoriser le Président à signer cette convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations après mise au point

Rapport n° 7 : Approbation de l'annexe à la convention d'apport de ressources entre le conseil départemental d'Eure-et-Loir et le Syndicat Mixte Eure-et-Loir Numérique.

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver l'annexe à la convention d'apport de ressources entre le Conseil départemental d'Eure-et-Loir et le Syndicat pour l'année 2018 telle qu'annexée,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer cette annexe

Rapport n° 8 : CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'EXPLOITATION DU RESEAU TRES HAUT DEBIT D'EURE-ET-LOIR RAPPORT ANNUEL 2017 DU DELEGATAIRE

Les membres du conseil syndical à l'unanimité :

- prennent acte du rapport annuel pour l'année 2017 du délégataire de service public d'exploitation du réseau très haut débit d'Eure-et-Loir,
- confirment les remarques présentées sur le rapport annuel du délégataire pour l'année 2017.

Rapport n° 9 : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ETAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION EN 2017

Les membres du Conseil Syndical :

- prennent acte des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux en 2016.

Rapport n° 10 : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention du 26 juin 2013 relative à la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité,
- d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Rapport n° 11 : APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD SUITE A UN SINISTRE A SANTEUIL

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- d'abroger la délibération 18_0018 du Conseil syndical du 18 avril 2018 relative à l'approbation d'un protocole d'accord suite à un sinistre à Santeuil,
- d'approuver le nouveau protocole d'accord transactionnel entre Eure-et-Loir Numérique, le Département d'Eure-et-Loir, la SMACL Assurances et Madame FELIX DOS RAMOS CANDIDA, tel qu'annexé,
- d'autoriser Monsieur le président à le signer.